

Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation
Herausgeber: Société jurassienne d'émulation
Band: 19 (1868)

Artikel: Extrait du manuscrit intitulé : Monuments de l'ancien évêché de Bâle
Autor: Quiquerez, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-555119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EXTRAIT DU MANUSCRIT INTITULÉ MONUMENTS DE L'ANCIEN ÉVÈCHÉ DE BALE

PAR A. QUIQUEREZ

CHAPITRE VIII

VALLÉE DE SAINT-IMIER OU ERGUEL

Si l'on devait s'en tenir aux légendes qui nous racontent l'établissement d'un saint personnage dans la vallée de la Suze, cette contrée, au septième siècle, n'aurait été qu'un désert, et Imier n'aurait trouvé en ce lieu qu'une terre inculte et inhabitée.

Il se pourrait en effet qu'à la suite des invasions des barbares, à la fin de l'occupation romaine, la vallée de la Suze ait été en grande partie abandonnée par ses anciens habitants, dont l'existence ne peut être douteuse, puisque, d'un bout à l'autre de la vallée, on retrouve des traces des temps dits celtiques et, qu'aux temps romains, cette contrée était traversée, tout au moins à ses extrémités, par des routes fréquentées : l'une reliant les villes de l'Helvétie occidentale avec celles du Rhin, par Pierre-Pertuis, et l'autre venant des mêmes villes, par Neuchâtel, le Val-de-Ruz, Erguel et les Franches-Montagnes pour arriver en Séquanie. Ces deux routes et même leurs embranchements les moins importants en apparence, étaient protégés par des castels ou postes militaires servant de station aux soldats en marche et aux voyageurs, en même temps qu'à la perception des péages et à la protection des contrées voisines. Il est bien certain que ces routes ne furent pas abandonnées à l'époque barbare, puisqu'au septième siècle l'abbé de Grandval fit réparer celles qui condui-

saient à son monastère, et par conséquent l'une de celles dont on vient de parler. Or, comme Grandval avait des terres dans la vallée de la Suze, il est évident qu'il y avait des chemins pour les relier à la célèbre abbaye. C'est à tort que Boyve prétend qu'il n'y avait autrefois point de communication pour les chars et les chevaux entre le Val-de-Ruz et l'Erguel avant, que dans des temps comparativement récents, on coupât la roche de Pertuis au-dessus de Saint-Martin (¹). On retrouve dans ces montagnes bien d'autres traces d'anciennes communications et celle du Val-de-Ruz, par les Paquiers et les Pontins, est fort antérieure au moyen-âge. Elle a pu et dû se rapprocher davantage du château d'Erguel, bâti non pas en 1284 comme le dit cet auteur mais dans des temps bien plus éloignés, comme nous le prouverons plus loin.

Sous les rois burgondes et francs et enfin lors de l'érection du second royaume de Bourgogne, au neuvième siècle, ces mêmes routes, tracées plutôt par la nature que par les hommes, restèrent encore en usage et certes, leur passage dans la vallée de la Suze ne se faisait pas dans un désert absolu, mais il devait y avoir, comme aux temps romains, des stations, des postes militaires, organisés sans doute d'une autre manière, mais ayant à peu près la même destination.

Lorsque la dernière année du dixième siècle, le roi de Bourgogne Rodolphe III, n'ayant pas d'héritiers directs, donna à l'évêque de Bâle ses droits de souveraineté sur l'abbaye de Grandval et ses vastes dépendances, la vallée de la Suze tomba en partie sous la domination temporelle de cet évêque, tandis que pour le spirituel, elle appartenait au diocèse de Lausanne.

A l'époque de ce don, les dépendances de Grandval comprenaient le monastère de Saint-Imier, les localités de Sombeval, de Courtelary, de Péry, d'Orvin et probablement bien des terres éparses dans les autres parties de ces montagnes et vallées. Les actes sont peu explicites et sous le nom de *cella Sancti-Imerii cum adjunctis suis*, il s'agissait en réalité de toutes les terres et dépendances de celles-ci appartenant à ce monastère dont l'existence remontait déjà à plus de deux siècles, il est donc évident

(¹) *Annales de Neuchâtel*, par Boyve. T. I.

que les droits de souveraineté concédés à l'évêque de Bâle avaient une étendue beaucoup plus considérable que ne le disent les actes (¹). Mais il est aussi probable que la domination souveraine de l'évêque de Bâle ne s'étendit d'abord qu'aux dépendances effectives de Grandval et que le restant de la vallée de la Suze demeura sous la souveraineté du roi de Bourgogne, puis de ses successeurs les empereurs d'Allemagne, qui purent en disposer en faveur d'autres personnes.

A cette même époque la possession des terres donnait des droits de *quasi* souveraineté, en sorte que chaque propriétaire d'un domaine, comprenant toujours les hommes et les choses, était plus ou moins souverain chez lui, ne laissant au souverain effectif que des droits restreints et mal déterminés. Cependant la conservation de ces prérogatives de souveraineté nécessitait l'établissement d'officiers dans le voisinage même des lieux où devait se faire l'exercice de ces droits. Peu après, les comtes d'Oltingue, d'où sortirent ensuite ceux de Fenis-Hasenbourg et de Neuchâtel, furent investis par les empereurs d'Allemagne, successeurs des rois de la Bourgogne transjurane, de vastes domaines dans la contrée des lacs de Neuchâtel et de Bienne et plus ou moins avant dans le Jura, et comprenant certainement diverses parties de la vallée de la Suze et de ses dépendances. Il est probable que ce fut peu après le don de l'an 999 que l'évêque de Bâle prit des arrangements avec les comtes pour la délimitation de leurs domaines ou droits de souveraineté. Une de ces limites fut placée à l'extrémité occidentale du val de Saint-Imier, près des Convers, où l'on tailla sur la roche la date de mil deux. Une autre se voit près de Biaufond, sur les rives du Doubs, au point que l'on assigne pour limites aux Helvètes, aux Rauraques et aux Séquanes.

Ce point servit plus tard de démarcation entre les royaumes de Bourgogne et d'Austrasie, comme il divise encore les diocèses de Bâle, de Lausanne et de Besançon, et qu'enfin il sépare ac-

(¹) Ces actes souvent publiés sont des années 866, 884, 962, 999, 1000 et autres.

tuellement la France du territoire suisse et le canton de Berne de celui de Neuchâtel (¹).

Un mémoire manuscrit sur l'Erguel, de la fin du siècle dernier, cite un acte de 1233 par lequel Berthold, comte de Neuchâtel, aurait hypothéqué à l'église de Bâle ses droits sur Bienne et l'Erguel, mais cette citation est doublement erronée. L'acte est de 1234 et il ne fait aucune mention de l'Erguel, mais seulement de l'avouerie de Blenne limitée dans cet acte entre Gléresse et Boujean, et c'était déjà un fief de l'évêché (²).

Ce même mémoire cite une cession des droits de Neuchâtel sur l'Erguel en 1262, par Henri de Neuchâtel, peu après élu évêque de Bâle, mais cet acte ne figure pas dans les archives de cet évêché. Toutefois, si les droits de celui-ci sur cette partie du Jura ne sont pas consignés dans des documents connus, on peut admettre qu'ils proviennent de dons faits directement et peut-être sans écrits à l'église de Bâle par des membres de la maison de Neuchâtel qui occupèrent ce siège, tels que Bourcard de Fenis-Hasenbourg, de 1072 à 1107 ; Rodolphe dit de Hombourg, de 1107 à 1122, mais qu'on croit allié depuis aux Neuchâtel ; Berthold de Neuchâtel, de 1122 à 1134, et enfin Henri de Neuchâtel, de 1262 à 1274. L'étude des actes du règne de ces princes fait souvent entrevoir qu'ils ont doté leur église de domaines qu'ils avaient reçus en héritage et l'Erguel n'a pu rester étranger à ces dons. C'est certainement de la sorte que les droits des évêques de Bâle se sont consolidés dans la vallée de la Suze et dans les montagnes voisines, sans que pour autant, il n'en soit pas resté bien des lambeaux à la maison de Neuchâtel.

Selon l'usage, les domaines et les droits des évêques de Bâle et des comtes de Neuchâtel étaient remis en fief à des familles nobles qui, moyennant l'hommage, le service militaire et quelques autres prestations envers leurs suzerains, devenaient ainsi possesseurs des terres et de tous les droits attachés à la possession de celles-ci.

(¹) *Almanach de la Franche-Comté*, 1789. — *Annuaire du département du Doubs*, 1835. 74. Boyve, aux années 1002, 1408, 1659. — Trouillat, *Monuments*. t. 1, p. 4 & note xxii.

(²) Trouillat. t. 1. 541.

Deux familles principales apparaissent dès le douzième siècle parmi ces vassaux nobles: les Erguel ou Arguel et les Courtelary.

Nous entrerons dans quelques détails à leur sujet lorsque nous parlerons de leurs manoirs, mais, pour le moment, nous nous contenterons de remarquer que probablement dès l'époque où les évêques de Bâle reçurent la souveraineté d'une partie de la contrée, ils durent y établir un officier et par là même lui bâtir une demeure, c'est-à-dire un château fort aussi indispensable alors à l'existence d'une famille noble que l'eau et le feu. La forteresse qui fut assignée aux Erguel prit le nom de ses nouveaux possesseurs, car nous la croyons antérieure à leur arrivée dans le pays. Elle était la clef des chemins du Val-de-Ruz et elle dominait la partie supérieure du val de la Suze. Le bas de cette vallée fut protégé par le manoir de Corgémont, tandis que son entrée ou ses abords un peu plus éloignés étaient solidement défendus par les châteaux de Tavannes, vers le nord, et par ceux de Péry et Rondchâtel, au sud. Les autres manoirs que nous décrirons dans ce chapitre sont probablement d'une époque plus récente, excepté Diesse, qui couvrait à son tour le passage des hautes montagnes.

Les principales familles nobles de la contrée dont nous aurons à nous occuper furent ainsi : les Erguel, les Courtelary, que nous croyons issus des Diesse, les Corgémont, sortis de la même souche, les Péry et les Sonvillier portant les mêmes armoiries. Les Renan qui ne sont peut-être qu'une branche de ces derniers enfin les Orvin et les divers successeurs de ces anciennes dynasties. M. Morel indique encore quelques familles nobles appartenant au pays d'Erguel, mais ce ne sont plus des descendants de la noblesse féodale, de ces anciens possesseurs de fiefs héréditaires, mais des bourgeois anoblis dans des temps plus récents lorsque l'évêque de Bâle, les comtes de Neuchâtel, ceux de Ferette et jusqu'à l'abbé de Lucelle créaient des nobles et qu'il était enfin devenu plus facile d'acheter une lettre de noblesse qu'actuellement une bourgeoisie dans un petit village (¹).

(¹) Le premier anoblissement connu en France date du roi Philippe le Hardi, à la fin du XIII^e siècle. Le droit de créer des nobles fut donné à l'abbé de Lucelle par le comte de Ferette en 1225. Dans la seconde moitié du XIV^e siècle, on achetait la noblesse pour 60 francs d'or ; en 1447 pour 22 livres tournois.

Erguel.

Au sud de Saint-Imier et de Sonvillier, sur un mamelon rocheux détaché d'un des contreforts du Chasseral, on remarque encore les ruines du château d'Erguel. Il ne reste que peu de chose de cette antique forteresse dont l'origine doit remonter au temps où les Romains firent passer une de leurs routes dans son voisinage pour relier l'Helvétie à la Séquanie par une de ces voies de communication ardue allant par monts et par vaux, en suivant le plus souvent un tracé naturel ou celui des peuples indigènes. Nous avons décrit ailleurs cette voie montagneuse et nous présumons que le castellum romain, établi pour sa protection, a été restauré à l'époque barbare pour le même motif. Il est également probable qu'il existait encore lorsqu'en 999 le dernier roi de la Transjurane donna ses droits de souveraineté sur l'abbaye de Grandval et dépendances, à l'Evêché de Bâle. Si alors cette forteresse n'avait plus été debout, sa restauration ou même son érection primitive doit appartenir à cette époque, lorsqu'il devint nécessaire d'assurer les droits de l'église de Bâle dans cette contrée éloignée. On dut dès lors tout au moins y envoyer un officier, un avoué ou châtelain, pour veiller au maintien des droits du souverain pour la faible part qui pouvait alors lui appartenir. Car alors, comme on l'a déjà dit, la possession des terres donnait des droits de quasi souveraineté tant à l'église de Saint-Imier, cette dépendance de Grandval, qu'à d'autres grands propriétaires de la vallée.

Les relations que plusieurs évêques de Bâle avaient alors avec la Bourgogne, peut-être quelques liens de parenté, leur firent donner cette avouerie de la vallée de la Suze à un noble bourguignon de la maison d'Arguel ou Erguel, dont le château origininaire était à une lieue de Besançon. A la suite de l'établissement d'un noble d'Arguel dans le château près de Saint-Imier, cette demeure et même la vallée de Susingen prirent bientôt après le nom du châtelain. Dès lors et pendant des siècles, l'un fut appelé le manoir, et l'autre la seigneurie d'Arguel ou plus fréquemment d'Erguel.

Les actes ne nous ont pas conservé la date de l'installation de cette famille bourguignonne dans nos montagnes. M. Morel pense qu'elle eut lieu du neuf au dixième siècle.

Il est toutefois bien certain qu'au commencement du douzième siècle, les Arguel étaient déjà divisés en deux branches ; les membres de l'une d'elles figurent dans les actes des archevêques de Besançon et ceux de l'autre dans les documents des évêques de Bâle.

De 1132 à 1143, Guillaume d'Arguel est souvent appelé en témoignage avec la noblesse bisontine, tandis que Henri d'Arguel apparaît chez nous comme témoin d'un don fait à l'église de Saint-Imier, en 1178, par Thierry de Diesse et ensuite vers 1184, il se retrouve parmi les vassaux des évêques de Bâle (¹).

Ces deux branches subsistèrent longtemps dans les deux contrées où elles avaient chacune un château. Il y avait encore des Arguel en Franche-Comté au commencement du seizième siècle, mais il ne faut pas les confondre avec la puissante maison de Châlons qui apanageait, dans le même temps, ses enfants du titre de seigneur d'Arguel.

L'un de ceux-ci, Henri de Châlons, sire d'Arguel, fut tué à la bataille de Nicopolis, le 27 septembre 1396, et d'autres membres de cette famille conservèrent ce titre de sire d'Arguel jusqu'au xvi^e siècle (²).

Gollut cite plusieurs membres de ces Arguel francomtois et de ces Châlons-Arguel, sans faire aucun commentaire pour les distinguer (³) ; tandis que les documents de l'ancien évêché de Bâle et les chroniques suisses attestent que les Arguel du val de Saint-Imier avaient leur principale demeure dans nos montagnes. Otton d'Arguel, chevalier, résigna, en 1264, entre les mains de Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle, la portion du château d'Erguel qui lui appartenait, l'avouerie de ce lieu et tous les autres biens qu'il tenait en fief castral de l'église de Bâle dans la vallée de Saint-Imier et il reçut en compensation une portion des dîmes épiscopales près de Bœdersdorf, égale-

(¹) Trouillat I. 370. 390. — Droz, *Histoire de Pontarlier*, 178. 207.

(²) *Mémoires et documents de la Suisse romande*, Gingins, t. XIV, 133, 160, 190, 255.

(³) Gollut, édition de 1846, pages 1227 à 1525.

ment à titre féodal. Il est probable que l'autre partie du fief d'Erguel avait fait retour à l'évêché et n'appartenait plus, en tout cas, aux Arguel, parce que depuis lors, ils paraissent avoir abandonné leur manoir et s'être établis à Bâle où ils avaient au moins une maison (¹).

L'évêque de Bâle fit ensuite restaurer le château d'Erguel vers l'an 1284 pour l'opposer aux courses des gens de guerre du comte de Neuchâtel. La chronique d'Albert de Strasbourg dit, que l'évêque Henri d'Isny fit bâtir, avec l'aide du roi des Romains, Rodolphe de Habsbourg, le château de Guldenfels, près de Porrentruy, le château de Schlossberg et au val de Saint-Imier le château-fort d'Arguel. Evidemment il s'agissait d'une restauration de la forteresse et nullement de son érection primitive comme on l'a constamment dit sur l'interprétation trop littérale de la chronique précitée. Celle-ci rapporte encore un fait relatif aux nobles d'Arguel, vers la même époque, lequel nous prouve que Jean d'Arguel habitait alors à Bâle où il tenait pour la faction populaire et qu'on avait, dans les conseils de l'évêque des libertés ou des rudesses de langage qui paraîtraient fort peu parlementaires de nos jours (²).

Ce Jean d'Arguel était un personnage important qui figura dans plusieurs arbitrages à Bâle. L'un entre cette ville et celle de Lucerne, au sujet de prisonniers de guerre, et l'autre entre l'église de Saint-Léonard de Bâle et la famille bâloise Zum Teufel ou *Diabolus*. Comme dans la cause en litige, il s'agissait de ces diables père, fils et petit-fils, on les distingua dans l'acte en diable aîné, diable cadet et diable le jeune. Le vieux diable, *Diabolus senior*, avait pris le froc dans ses vieux jours, au monastère de Saint-Léonard et, à sa mort, ses confrères avaient mis la main sur la fortune, au détriment du diable cadet ou de ses héritiers naturels. Ceux-ci prétendaient que puisque le diable moine était mort *ab intestat*, sa fortune devait leur revenir, tandis que les confrères du diable défunt entendaient que celui-ci, par sa vocation même, leur avait légué ses biens et que dès lors ils étaient les légitimes héritiers du vieux diable.

(¹) Trouillat. II. 148.

(²) J'ai rapporté ce fait à l'art. Reichenstein, d'après Albert de Strasbourg, Ochs et autres, page 10.

Le cas était embarrassant pour le tribunal arbitral ; reprendre le bien du diable à une église qui le tenait déjà, n'était pas chose facile ; l'enlever à la progéniture diabolique, semblait une chose injuste. Dans cette perplexité, Jean d'Arguel et son compagnon décidèrent que les moines étaient bien au cas particulier les héritiers effectifs du vieux diable, que toutefois, par amour pour la justice, ils donneraient 20 marcs d'argent au diable fils et petit-fils, moyennant certaines réserves cauteleuses en diable, puisqu'en fin du compte, tout l'héritage devait revenir aux moines.

Cet acte n'est pas seulement curieux à étudier sous le rapport du jeu de mots auquel il donne lieu, mais c'est encore un de ces documents qui attestent de ces luttes fréquentes entre le clergé et la noblesse pour la conservation des biens de ce monde et au cas particulier de celui du diable ⁽¹⁾. Décembre 1294.

On trouve encore ce Jean d'Arguel, chevalier, dans un document intéressant du 13 juillet 1298. Simon de Courtelary, chevalier, déclara alors qu'il renonçait entre les mains de Jean d'Arguel, chevalier, et de Pierre, dit Chablu, à la moitié de tous les biens qu'il possédait à titre allodial dans le territoire de Sonvillier et qu'il tenait du dit Jean d'Arguel, lesquels biens il avait constitués pour former la dot de feu Pétronille, femme, ou habitant sous le toit (*contectalis*) de feu Pierre d'Erguel, chevalier, et qu'il avait fait don de ces biens, tant en maisons, jardins, chênevières, terres cultivées ou incultes, pâturages, forêts, cours d'eau, moulins, etc., à Henri, curé de Courtelary, et à Richard et à Simon ses frères, fils de Guillaume d'Arguel et chanoines de Saint-Imier, moyennant par eux servir au donateur une rente annuelle de 16 deniers ⁽²⁾.

Ce Pierre d'Arguel est encore cité comme témoin en 1289.

Les biens en question sont évidemment des anciennes dépendances du château d'Erguel, démembrés par des alliances entre les Erguel et les Courtelary. L'abbaye de Bellelay ne laissait pas que d'avoir aussi des prétentions sur ces biens puisque Simon et Richard d'Erguel, neveux de Simon, le donateur précédent,

(1) Trouillat, t. II., 2 et 4, décembre 1294, pages 575 à 578.

(2) Trouillat, t. II. 668, et t. I. 475.

reconnurent en 1334, tenir ces terres de Bellelay, comme les leur avait laissées leur dit oncle défunt, pour cette même rente de 16 deniers. Il y a toute apparence qu'ils en avaient fait don à Bellelay et s'en étaient réservé la jouissance ou l'usufruit.

Après cette époque on ne trouva plus les noms des Erguel dans notre contrée. Se seraient-ils éteints dans la personne de ces trois ecclésiastiques, tous chanoines de Saint-Imier ? Seraient-ils retournés en Franche-Comté ? c'est ce que nous ignorons. Cette dernière présomption paraît peu probable, parce qu'il y avait trop longtemps que ces Arguels avaient quitté leur patrie pour s'établir dans la vallée de la Suze où ils possédaient des terres allodiales et des fiefs nombreux qu'on ne fait guère qu'entrevoir dans les actes.

Les Arguel bourguignons ne pouvaient plus être même parents éloignés de ceux de l'évêché de Bâle.

Quant au château d'Erguel, il continua d'être la résidence d'un châtelain épiscopal et lorsque, dans la seconde moitié du 14^{me} siècle, le turbulent Jean de Vienne eut des querelles avec tous ses voisins et se battit avec les Bâlois, les Soleurois, les Bernois et bien d'autres; lorsqu'il appela à son aide la noblesse de son pays natal et celle de ses Etats parlant sa langue pour l'opposer aux Allemands, il fit aussi venir Jean de Naut, et lui donna, en récompense de ses services, le château d'Erguel et dépendances. On ne trouve pas de détails sur ce don. Il est seulement consigné dans la liste des griefs que le chapitre de Bâle élevait, vers 1381, contre son évêque délapidateur (¹).

La date de ce don d'Erguel n'est pas indiquée et les chroniques rapportent que les Bernois, lorsqu'ils vengèrent, sur les Etats de l'église de Bâle, l'incendie de leur ville combourgeoise de Bienne, une des œuvres de Jean de Vienne, vinrent saccager le val de Saint-Imier et brûlèrent le château d'Erguel en 1368 (²).

En 1376, les troupes du sire de Coucy pénétrèrent dans l'Erguel et dévastèrent cette contrée. Nous avons retrouvé à

(¹) Trouillat, t. I. c. v. et t. IV. 764.

(²) On ne voit pas figurer ce fait dans le mémoire que produisit Berne en réponse à un *factum* de l'évêque peu après cette date. — Bridel le reporte à l'année 1387, page 194, mais Blöesch le place avec raison au mois de janvier 1368, page 128. — Trouillat, IV., 366.

Villeret des débris d'armures qu'on attribuait aux bandes de ce chevalier aventureux qui disait : « Roi ne suis, prince ni comte aussi, je suis le sire de Coucy » (¹).

La forme de ces harnais fait présumer qu'ils étaient plutôt un témoignage de la part que les gens de Villeret avaient prise à la défaite des Bourguignons à Grandson et à Morat, un siècle plus tard.

On ne sait pas combien longtemps Jean de Naut conserva Erguel en ruines ou restauré, mais comme successivement tous les domaines qu'il avait reçus de son oncle à titres divers, firent retour à l'évêché, il en fut sans doute de même d'Erguel.

Déjà en 1400, Humbert de Neuchâtel, élu évêque de Bâle grâce aux intrigues de son père, et si peu fait lui-même pour ces hautes fonctions ecclésiastiques, nous apprend qu'il avait alors un châtelain au château d'Erguel. Celui-ci continua de servir de résidence à l'administrateur du val de Saint-Imier ou de l'Erguel pour l'église de Bâle, jusque vers la fin du 16^{me} siècle, lorsque les Thellung ayant bâti ou rebâti le manoir de Courtelary y transférèrent leur demeure et le siège de la seigneurie (²). Dès lors le château d'Erguel alla en déclinant; il n'y resta bientôt plus qu'un concierge; quelques prisons peu occupées à raison de leur éloignement du siège de la justice et peu à peu la forteresse féodale tomba en ruines, comme chose désormais inutile.

Bridel qui écrivait vers 1789 son cours de Bâle à Biel, nous dit que le château d'Erguel au-dessus du village de Sonvillier était alors abandonné et en partie démolie; qu'il renfermait encore des prisons et des voûtes taillées dans le roc servant de base à la forteresse; que dans ces rochers il y a des cavernes qui, probablement, avaient des communications souterraines avec le château afin de pouvoir au besoin s'en échapper par ces

(¹) Marchangy, *Tristan le voyageur*, d'après de vieilles chroniques. T. x. 72. Le château de Vergy était si vaste que ce sire disait au roi d'Espagne qu'il pourrait loger tout le foin du royaume de Castille. Duchêne, *Histoire de la maison de Vergy*. *Tristan*, XII. 148. Caumont, t. v. 295.

(²) Hennemann Depwyl, écuyer, était châtelain d'Argel et maire de Saint-Imier, le 29 août 1417. Il tenait la justice au nom de l'évêque de Bâle. *Liber vit St-Imerius*. Truillat, v. page 745.

issues secrètes (¹). Quelques vieillards se rappelaient d'avoir vu des appartements déserts où, dans leur jeunesse, ils allaient s'amuser.

Il ne reste actuellement plus guère de vestiges de cette antique demeure. On peut seulement remarquer qu'une tour ronde, de petites dimensions, était le noyau de la forteresse, l'édifice primitif, autour duquel on a ensuite groupé successivement des bâtiments plus spacieux. Le donjon avait son entrée au premier étage, à 10 mètres au-dessus du sol, et l'on n'y parvenait qu'au moyen d'une échelle que les dames, comme les chevaliers, devaient bravement ascender ou descendre.

M. le pasteur Bernard a eu la bonne fortune de retrouver un dessin bien imparfait de ce château encore debout, ce dessin a été tracé à la plume sur un plan du 18^{me} siècle, et M. Camille Montandon a eu, à son tour, le bon esprit de le copier et compléter, ensorte que c'est bientôt le seul souvenir qui restera de ce manoir, commencé par les Romains avec des pierres réputées impérissables et réduit actuellement à un monceau de décombres informes et peu accessibles.

Nous avons cependant pu en lever le plan (²). La forme générale est celle qu'affectent tous les manoirs bâtis, comme celui-ci, sur des étroites arêtes de rochers, tel qu'on peut le voir à Spiegelberg, Sogren et bien d'autres lieux. Des fossés, partie naturels, partie taillés dans le roc coupent cette arête de chaque côté des édifices, pour empêcher l'approche de ceux-ci. L'ancien chemin du Val-de-Ruz passait tout près du château, se dirigeait vers Sonvillier, avec embranchement du côté de Saint-Imier, et bien entendu vers le château. Un de ses rameaux conduisait à la porte de la cour occupant une esplanade étroite bornée au nord par la forteresse et des deux autres côtés par des murailles contre lesquelles devaient être adossées les écuries et les autres dépendances du château.

L'entrée de celui-ci prenait un peu plus haut. Elle était assez raide et après avoir passé un fossé avec pont-levis, on entrait dans le premier édifice où il devait y avoir encore des escaliers

(¹) Bridel, page 198.

(²) Le 1er octobre 1867.

pour arriver dans le suivant attenant au donjon. Il est probable que c'étaient des constructions de 1284, lorsqu'on restaura cette forteresse.

C'est depuis les combles de cet édifice qu'on entra dès lors dans la tour au lieu de conserver l'échelle primitive. Cette tour beaucoup plus haute au sud qu'au nord, à raison de la forme du rocher est bâtie en moellons liés par un mortier composé de sable de rivière et de gravier de montagne. Les murs ont 3^m 30 d'épaisseur. Le rez-de-chaussée est de forme irrégulière, à cause du rocher. Le premier étage, sans porte ni fenêtre, ne devait être accessible que par un trou ménagé dans l'empoutrage ou la voûte. Le second étage, celui où était la porte, avait de nouveau une forme irrégulière. La porte de forme carrée avait sa baie intérieure recouverte d'une voûte presque plate. En dehors, on voit les traces des corbeaux entre lesquels on plaçait la tête de l'échelle. On ne peut plus savoir ce qu'il y avait plus haut, car la tour devait être encore plus élevée que les 12 mètres qu'il en reste au nord. On voit ça et là dans ses murs des trous ronds qui les traversent de part en part et dans lesquels on avait placé les bois des échafaudages pour la bâtir.

Le bâtiment attenant à la cour renfermait la cuisine avec un grand four qu'on se rappelle encore avoir vu. Plus à l'ouest venaient deux autres édifices qui devaient renfermer l'habitation du châtelain avec les principaux appartements vers le sud et les corridors au nord.

Le manoir dominait la cour d'assez haut pour rendre l'occupation de celle-ci fort périlleuse au cas où l'ennemi s'en serait emparé. Le château, à raison des roches escarpées sur lesquelles il était bâti, n'était attaquant que vers l'orient, mais la défense en était aussi très facile. Il est probable qu'il y avait un puits ou une citerne pour fournir de l'eau à ses habitants.

